Deuxième Année.— Numéro 309. CINQ CENTIMES *Mercredi 4 Novembre 1896*

L'ÉGALITÉ
de Roubaix-Tourcoing

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
NORD et Départements limitrophes	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS	5 fr. 50	12 fr.	22 fr.

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12, TOURCOING
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ANNONCES
ON REÇOIT LES ANNONCES
A ROUBAIX, 93, Grande-Rue.
A TOURCOING, 12, Rue Desurmont.
A LILLE, 28, Rue de Fives.

BULLETIN DU JOUR

L'impôt sur la rente

On sait que le ministère renonce à son impôt sur la rente. S'il le retire, ce n'est pas parce qu'il en reconnaît l'absurdité, dans la forme dans laquelle il l'avait présenté, c'est tout simplement parce qu'il manque de dignité et de courage.

Il comprend qu'il serait renversé par ses propres amis s'il défendait cette élucubration, et comme il a plus de souci de ses appétits que de ses opinions, il recule lâchement devant l'éventualité d'une chute qui eût pu être honorable, pour garder honteusement la matérialité d'un pouvoir sans dignité.

Ils ne sont pas fiers les ministres modérés : peu leur importe de rester debout entre deux soufflets: le principal pour eux, c'est de demeurer en place et de garder l'assiette au beurre, car le pouvoir que l'on conserve par le sacrifice de ses opinions n'est pas autre chose.

Pour dissimuler la misérable reculade de ce cabinet, les officieux déclarent aujourd'hui qu'il ne tenait pas du tout à son projet, qu'il ne s'y était jamais intéressé, qu'il peut donc parfaitement y renoncer, sans subir aucune déchéance morale.

Les officieux ont la mémoire courte. Ils oublient qu'ils ont présenté ce cabinet à son avènement comme devant donner une leçon au cabinet prosscesiste qui l'avait précédé, sur la façon dont il fallait s'y prendre pour faire aboutir les réformes

— Vous allez voir, disaient-ils en se pâmant d'avance, comme le ministère modéré va résoudre la question de l'impôt.

Nous le voyons, aujourd'hui.

Après avoir défait l'œuvre du ministère radical qui, ayant déjà fait adopter le principe de la réforme fiscale allait la réaliser le cabinet Méline a fait perdre son temps à la Chambre en lui soumettant des élucubrations budgétaires tellement absurdes et incohérentes qu'il se voit contraint de renoncer à les soutenir à la tribune sous peine de se faire expulser par ses amis eux-mêmes.

Il en résulte que la réforme fiscale est indéfiniment ajournée, que cette Chambre sera probablement privée de l'honneur de la réaliser, alors que déjà elle pouvait la considérer comme acquise à son actif, et que le pays est retombé plus profondément que jamais dans le gâchis financier, dont le cabinet radical l'avait fait sortir.

Voilà l'œuvre du ministère de coalition opportuno-clérico-le, qui, estimant qu'il n'a pas encore fait assez de mal au pays se cramponne au pouvoir où, par ses écœurantes palinodies, il provoque le mépris de tous les honnêtes gens et de ses amis eux mêmes.

Est-ce que la Chambre, responsable devant le suffrage universel, va se solidariser plus longtemps avec cette bande de ministres comparses ?

INFORMATIONS

(Par Service Spécial)

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

LES INTERPELLATIONS ET L'ORDRE DU JOUR

Paris, 2 novembre

Demain, la Chambre abordera la discussion de l'interpellation sur les affaires d'Orient. On croit que la séance entière sera consacrée à ce débat qui, dans les circonstances présentes, offre un intérêt, non seulement au point de vue intérieur, mais aussi au point de vue extérieur, en ce qu'il permettra de manifester publiquement le sentiment de la France sur les événements qui s'accomplissent en Orient et de fixer les puissances étrangères, aussi bien que notre propre pays, sur la conduite à suivre.

Les socialistes interviendront probablement dans la discussion, par l'organe de notre ami Jaurès.

Pendant qu'à la Chambre se déroulera ce débat sur les affaires d'Orient, le Sénat discutera les interpellations sur Madagascar.

— On sait que lors de la fixation de l'ordre du jour, mardi 27 octobre, jour de la rentrée, M. Castelin fit inscrire son interpellation sur les incidents se rapportant à l'affaire du traître Dreyfus, après l'interpellation sur les affaires d'Orient qui venait d'être fixée au mardi 3 novembre.

Depuis, à la demande de M. Jaurès, la Chambre a donné un rang de faveur à son interpellation en lui assignant la place qu'occupait celle de M. Castelin.

— Voici comment, à l'heure actuelle, on pense que viendront les divers débats : mardi, interpellation sur les affaires d'Orient ; jeudi, interpellation sur les incidents de Carmaux ; vendredi, séance consacrée, sur la demande du président du conseil, aux lois ouvrières et agricoles ; samedi, interpellation sur l'organisation administrative de l'Algérie, et lundi si toutefois l'interpellation algérienne est terminée — interpellation sur l'affaire Dreyfus.

Quant à l'interpellation de M. Mirman sur le congrès de Reims et l'interdiction faite aux maîtres répétiteurs de former une association, qui avait été fixée au 7 novembre, elle sera forcément remise à une autre date

Enfin, la discussion du budget viendra très probablement à la séance du mardi 10 novembre.

— Le garde des sceaux a fait connaître, hier soir, à M. Cornudet, par l'intermédiaire du président de la Chambre des députés, que des ordres ont été envoyés au procureur général de Limoges pour qu'il soit donné suite à la plainte déposée par M. Cornudet, diffamé comme député par un journal de la Creuse.

L'interpellation de M. Cornudet n'aura donc pas lieu.

INTÉRIEUR

LES TRENTE MILLIONS DE COCHERY

Paris 2 novembre.

Le projet d'impôt sur la rente, la plus haute pensée du règne de Cochery, vient d'être, on le sait, abandonné par son auteur. En prenant possession de son portefeuille, le ministre des finances avait juré solennellement qu'il mourrait plutôt que de ne pas voir les Chambres adopter sa conception financière.

Vaincre ou mourir, telle était sa devise.

Mais Cochery n'est pas mort et il n'a pas vaincu : c'est le général Ducrot de la finance. Un journal ministériel explique d'ailleurs très bien cette reculade.

« Vous auriez été battu, disent les *Débats* au ministre : c'était une situation pénible. »

Pénible, en effet, pour des gens qui s'accrochent en désespérés à leur portefeuille et qui n'ont pu vivre, jusqu'ici, sous l'étiquette républicaine, qu'avec le concours des ennemis de la République.

Mais où trouver désormais les 30 millions que devait rapporter l'impôt sur la rente ! Cochery, qui a le génie des trouvailles, parle d'imposer d'égale somme les pains à cacheter, le fil à couper le beurre, les bouts de cigare, etc.

Il a bien pensé, à un moment, à prendre les 30 millions de Gladiator, mais on lui a fait remarquer qu'ils n'auraient pas cours en politique. Il est vrai que, cette comédie finissant en vaudeville, on peut bien emprunter à Labiche son répertoire.

UN PROJET DE RÉFORME JUDICIAIRE

Paris, 2 novembre

De temps à autre, les hasards d'une combinaison politique amènent au ministère de la justice un garde des sceaux qui annonce, à grand bruit, le dépôt d'un projet de loi de réforme judiciaire. Quand on y regarde de près, on s'aperçoit qu'il s'agit de petits détails sans importance, la suppression de quelques sièges de conseillers ou une légère modification dans le nombre des juges de première instance; enfin rien de sérieux. La montagne accouche d'une souris.

Le titulaire actuel et momentané du portefeuille de la justice n'a garde de manquer à cette tradition. Il aspire, lui aussi, à attacher son nom inconnu à quelque chose, et il a mis au monde son petit projet, à l'imitation de ses prédécesseurs.

Nous n'en apprécierons pas la valeur, attendu qu'il ne signifie rien; car ce ne sont pas des économies de quelques millions de francs qui donneront à la démocratie le goût de notre organisation judiciaire.

La magistrature française a perdu son autorité morale pour deux causes : d'abord parce qu'avec la soif d'avancement commune à tous les fonctionnaires, les magistrats se sont montrés peu indépendants vis-à-vis du pouvoir. Ils pensent à obtenir des postes supérieurs; d'où il est résulté une obséquiosité complaisante pour les désirs du garde des sceaux, quel qu'il soit.

L'inamovibilité protège contre la menace d'une révocation, mais non contre la séduction d'une promesse de monter en grade. C'est un leurre.

En second lieu, aucune loi ne réglant l'admission et l'avancement des hauts fonctionnaires, comme cela existe dans l'armée par exemple, le bon exemple, le bon plaisir du ministre est la règle suprême. Quel prestige aurait un général si le ministre de la guerre pouvait prendre un simple soldat et lui conférer les étoiles ? C'est ce qui existe pour la magistrature.

On n'aura le droit de parler de la réforme judiciaire que lorsque les magistrats ne seront plus des fonctionnaires poursuivant une carrière, et lorsque des lois fixes détermineront les conditions de tout changement de poste.

Mais ce n'est pas le Cabinet réactionnaire de M. Méline qui fera cela, ni même qui peut se permettre d'y penser.

DÉSASTRES PRODUITS PAR LES INONDATIONS

Paris, 2 novembre.

Un léger mouvement de baisse s'est signalé sur différents points de la Seine et de la Marne.

Les dépêches de Nîmes annoncent que le Rhône continue à monter. A Beaucaire un grand bateau à vapeur de la Compagnie de navigation est amarré au quai en prévision de l'évacuation des villages et des granges inondés en amont.

A Roquemaure, toutes les digues sont submergées et plusieurs localités n'ont plus de communications par les routes.

D'après un télégramme de Tarascon, la situation devient de plus en plus inquiétante. Les pertes causées par les inondations sont considérables.

ÉTRANGER

L'ÉVACUATION DE L'ÉGYPTE

Londres, 2 novembre.

Le *Morning Post* publie une déclaration très importante de son correspondant de Paris, qui a demandé l'opinion de nombreux personnages politiques français qui se prononcent tous pour l'évacuation de l'Egypte.

Le correspondant du *Morning Post* résume ainsi son impression : « Je me suis convaincu que si l'Angleterre reste en Egypte, cette question d'Egypte produira en France le même sentiment qu'a produit l'annexion de l'Alsace-Lorraine par l'Allemagne.

M. Stanley écrit à ses électeurs une nouvelle lettre à propos de l'Egypte :

« C'est la faute de l'Angleterre, dit-il, si l'Egypte a perdu le Soudan ; l'Angleterre doit rendre le Soudan à l'Egypte.» Stanley ajoute, toutefois, que certaines nécessités politiques pourraient motiver une évacuation prématurée avant d'avoir reconquis les provinces équatoriales.

LA CAISSE DE LA DETTE EGYPTIENNE

Le Caire, 2 novembre.

L'appel du jugement de la Caisse de la Dette est fixé au 17 novembre.

Il viendra devant une cour composée de : un Français, un Russe, un Allemand, un Italien, un Grec et trois juges indigènes.

On suppose que les plaidoiries occuperont une séance. Le jugement sera rendu quatorze jours après.

Les journaux indigènes anti-européens se montrent plus violents dans leurs attaques. Il font de la question religieuse la base de leurs griefs contre l'administration anglaise Le khédive ne fait rien pour les décourager.

PROGRÈS DU SOCIALISME EN SUISSE

Soleure, 2 novembre.

Les élections municipales ont fourni au parti socialiste suisse l'occasion de nouvelles victoires.

A Olton, ont été élus 19 radicaux, 6 conservateurs et 4 socialistes, à Soleure, 16 radicaux, 12 cléricaux et 2 socialistes; à Gronges 15 socialistes, 7 conservateurs et 6 radicaux.

OBSCURITÉS

Les journaux français daubent à qui mieux mieux, depuis quinze jours sur les *Nouvelles de Hambourg* dont les révélations ont jeté quelque désarroi, non seulement parmi le monde journaliste européen, mais encore dans les chancelleries, stupéfaites d'apprendre qu'il y a à peine six ans, la Russie et l'Allemagne étaient liées par un accord secret parfaitement régulier et qui aurait pu se prolonger si M. de Caprivi ne l'avait pas volontairement rompu.

Au début, quand le journal officiel de M. de Bismarck lança la nouvelle, ce fut, dans les journaux français, un immense éclat de rire dédaigneux. On ne voulut voir d'abord dans l'annonce de la feuille allemande, qu'une tentative effrontée faite pour l'éclat des réjouissances de Paris et atténuer la portée de la signification donnée à la visite du tsar.

C'était là, disait-on, un racontar fantaisiste et d'aucuns se refusaient à croire que le prince de Bismarck l'eut inspiré.

Il a fallu, depuis, se rendre à l'évidence, devant le demi-aveu du *Moniteur universel* de l'empire, qui, en prétendant rectifier les allégations des *Hamburger Nachrichten* les a confirmées purement et simplement. La chancellerie de Berlin s'est bornée à contester, en effet, le droit de dévoiler au public des faits de cette nature et elle terminait son communiqué par une menace à l'adresse de l'homme d'Etat indiscret qui les avait fournies à ce journal. Les erreurs de détail, peut-être voulues, s'il y en a, importent peu en la matière. En l'occurence, le fond l'emporte sur la forme et le fond n'était pas nié.

La forme contenait, sans doute, moins d'inexactitudes de détail que ne le prétend le *Moniteur* de Berlin, car on a pu voir par analyse d'un nouvel article, cette fois plus complet, que les *Nouvelles de Hambourg* ont publié en réponse à l'article officiel que celles-ci maintiennent dans leur intégrité les révélations de la première heure.

Là-dessus, les journaux français font ressortir la duplicité de l'Allemagne qui, à l'insu de la Triplice, se serait efforcée de rester en bons termes avec la Russie, de conclure même avec cette dernière un traité soigneusement dissimulé à ses co-alliés.

Je ne sais pas si la diplomatie allemande a donné, dans la circonstance, une preuve de duplicité de nature à refroidir l'amitié des nations qui, comme l'Italie et l'Autriche-Hongrie, gravitent dans son orbite. Mais, à coup sûr, si l'Autriche et l'Italie furent dupes, il me paraît que la France ne le fut pas moins.

En 1890, en effet, le rapprochement de la France et de la Russie semblait un fait accompli. Le tsar Alexandre III se rapprochait ostensiblement de nous. Déjà les financiers avaient émis une série d'emprunts considérables qui faisaient de la Russie l'obligée de la France. L'alliance russe était populaire en France et tout laissait croire, après les manifestations russophiles, depuis trois ans commencées, que notre pays était aussi moins plus près de la Russie que l'Allemagne.

Or, il n'en était rien, puisqu'à cette époque de 1890, un traité secret liait l'Allemagne à la Russie et qu'il n'a pas dépendu de celle-ci que le traité fut maintenu et indéfiniment prorogé.

Voilà ce qui ressort du récit circonstancié des *Nouvelles de Hambourg*. Je comprends qu'elles aient produit une sensation de froid dans les chancelleries de Vienne et de Rome. Beaucoup de Français éprouveront la même impression et si j'avais été un russophile de première heure, je serais aujourd'hui quelque peu déçu, en apprenant que ce fut sur l'initiative de l'Allemagne que se dénonça en 1890 le traité ignoré de tous qui unissait ces deux pays

Mais à défaut de désillusions posthumes, que je ne saurais avoir, les faits racontés par les *Nouvelles de Hambourg* contiennent, il me semble, un enseignement qu'il serait plus utile de dégager que de se livrer au dénigrement de la diplomatie allemande, laquelle s'est efforcée de servir de son mieux les intérêts de son pays. Cet enseignement, c'est que, contrairement aux assertions répétées de la presse chauvine qui prend ses rêves pour des réalités, il n'existe pas, entre la Russie et l'Allemagne, un antagonisme d'intérêts tel que toute union entre ces deux nations doive être considérée *a priori* et même a *posteriori* comme chimérique.

Tout ce qu'on a raconté sur la tension des rapports russo-allemands depuis une dizaine d'années était fantaisiste. Qui nous dit qu'à cette heure même, un an après l'accord intervenu pour les fêtes de Kiel et le règlement du conflit sino-japonais, même à la suite des démonstrations de Paris, ces rapports soient plus tendus

En tout cas, devant ce qu'on nous apprend, on conviendra que, plus que jamais, il importe à la politique française d'être circonspecte et de se défier de tout entraînement de nature à exalter des sentiments de reconnaissance qui s'expriment parfois sous une forme trop voisine de l'obséquiosité.

La France doit compter sur elle. En elle est sa force, et c'est à la condition d'être forte que notre concours sera recherché en échange de celui qu'on nous offrira. Mais tout échange de concours suppose des conditions également avantageuses à tous les contractants. Voilà pourquoi on ne doit pas laisser plus longtemps ce pays dans l'incertitude de sa situation exacte en Europe, livré à tous les rêves d'un patriotisme parfois plus ardent qu'éclairé.

Les faits, désormais avérés, mis au jour par la feuille allemande du prince de Bismarck, sont une cruelle déception pour ceux qui croyaient, en 1890, constituer, au moyen de la Russie, une alliance défensive puissante contre l'Allemagne. Sont-ils mieux assurés, après le toast de Châlons, que l'Union de la France et de la Russie, même si elle est définitivement scellée, soit dirigée, dans la pensée de la diplomatie franco-russe, contre l'empire allemand ?

Il y a là toute une série de points obscurs singulièrement inquiétants.

Gustave ROUANET,
député de la Seine.

REVUE DE LA PRESSE

UN COUP DE BOURSE

Tel est le titre d'un intéressant article de notre ami Viviani, dans la *Petite République* :

.... Treize mois nous séparent à peine du terme et que veut-on qu'on fasse dans ces treize mois ? Précisément le dépôt du projet qui touche — oh ! si peu ! — la Banque et le budget. Le budget ! Le rapport général du budget. Avant que soit terminée la discussion du budget, que soit élue la commission rédigé le rapport, nous aurons atteint le milieu de l'année prochaine. Quelle réforme sérieuse et entamant profondément l'état de chose actuel pourra être proposée ? Nous attendons la réponse. On nous dira qu'à la veille de l'échéance, le temps manque pour faire l'essai sur le crédit public d'une réforme quelconque. Et jusqu'en 1920 le tour sera joué !...

Il faut aussi demander compte au gouvernement du mode, assez singulier, par lui employé pour déposer ce projet. On ne peut, certes, empêcher les aventuriers de Bourse de jouer et de profiter quelquefois des évènements financiers. On ne le peut empêcher que par une loi de fer que ce gouvernement et ses amis, si clémentes à la Haute Banque, ne proposeront jamais. Mais vraiment, il est un peu étrange, si le gouvernement s'abstient de prévenir les vols et les spoliations de la finance, qu'il aille les encourager. Or, il y a eu, grâce au projet du gouvernement, une manœuvre boursière, qui, on pense bien, a profité aux habiles. Le gouvernement a déposé son projet de loi, samedi, sur les six heures du soir. Or, il avait pris soin d'en communiquer la nouvelle aux journaux du soir, *Temps*, *Débats*, *Liberté*, feuilles de finance et de ministère.

On ne nous accusera pas dans ce journal du matin de chercher une querelle d'informateur déçu à dix journaux du soir. En certains cas, la communication à des journaux peut avoir son intérêt.

Comment le ministre n'a-t-il pas compris que la communication d'un projet sur la Banque ne ressemble pas à la communication d'un projet ordinaire ? Comment n'a-t-il pas vu qu'un coup de Bourse s'organisait ?

Et, en effet, le coup n'a pas manqué. Il y a eu une hausse subite et formidable de 30 francs par action de la Banque de France. Les financiers qui ont leurs entrées au ministère des finances et des relations avec les journaux modérés du soir ont su samedi, vers midi — si ce n'est avant — que le projet serait déposé et ce qu'il contenait. Ils ont naturellement acheté les actions de la Banque qui valaient 2,630 fr. (cours du vendredi) et le soir du samedi, ils ont vendu 3,060 francs. Bénéfice net : 30 francs par action. Il est d'ailleurs permis d'étendre ce simple et fructueux calcul à des millions. Les boursiers seront reconnaissants à M. Cochery. Ils ont fait, grâce à lui et pour les journaux modérés (qui ont eu la liberté, dès le matin du samedi, de communiquer leur secret) une fort belle journée !

Ce gouvernement de Bourse ne peut d'ailleurs pas nier, car on tient le cynique aveu des bénéficiaires. .

Il est donc prouvé que par la communication du projet, M. Cochery a favorisé la hausse des actions de la Banque au profit de quelques privilégiés. On le voit, ce projet que nous discuterons plus profondément quand nous en sera connu l'exposé, se présente sous d'heureux auspices Avant même d'être voté, il rapporte quelques millions à la haute banque. Ce gouvernement d'honnêtes gens est décidément très ingénieux.

⁂

L'HOMME QUI TUE

Henri Rochefort s'occupe, dans l'*Intransigeant*, des exécutions ordonnées par le général Gallieni.

A peine débarqué, il a saisi par l'empeigne du dos le ministre de l'intérieur et l'oncle de la reine, et les a fait fusiller sommairement. Les malheureux, en se rendant au poteau d'exécution, ne se doutaient probablement pas qu'on les y menait uniquement pour embêter M. Laroche...

En réalité, le ministre Lebon a remplacé l'homme qui discute par l'homme qui tue. La preuve que les Malgaches ne nous appelaient pas, c'est qu'ils s'arment pour nous chasser, et la preuve que nous sommes chez eux pour leur prendre leurs territoires, c'est que le général Gallieni fait massacrer ceux qui émettent la prétention de les garder.

Il s'agit de savoir si le système de l'extermination donnera des résultats meilleurs que celui de la pacification Nous avons d'abord essayé, par la voix conciliatrice de M. Laroche de transformer les Malgaches en volés par persuasion. Ils ont refusé de se rendre à nos raisonnements et nous y avons substitué une tuerie qui ne peut manquer de devenir générale, l'insurrection l'étant aussi.

Quant à ce qu'on appelle volontiers dans le groupe colonial « l'énergie » du nouveau gouverneur, on nous permettra de ne pas insister sur ce substantif. M. Laroche s'était montré doux, on a recommandé au général Gallieni de se montrer impitoyable, en effet. Le général Weyler aussi, à ce compte-là, peut passer pour énergique, attendu qu'il n'a pas hésité à fusiller jusqu'à des Français sur leurs plantations

Seulement, jusqu'ici, il ne paraît pas que ces exécutions sommaires aient beaucoup contribué à ramener la victoire sous ses drapeaux. Nous allons voir ce que ramèneront sous les nôtres les fusillades du général Gallieni.

⁂

MOTS DE LA FIN

Du *Voltaire* :

Histoire de chasse :

— Tout à coup, j'aperçois une vraie nuée de perdrix : au moins trente ou quarante sans exagération; j'épaule, je tire, et quand la fumée se dissipe...

— Eh bien ?

— On n'en voyait plus une seule !

⁂

Du *Radical* :

On a conduit un jeune collégien à un enterrement, il a disparu ensuite et n'est revenu qu'à l'heure du déjeuner.

— Je suis allé à un autre enterrement, dit-il.

— Auquel ? fait sa mère surprise.

— Oh ! je ne sais pas, celui-là c'était pour mon plaisir.

ESSAI DE GASPILLAGE

Paris, 2 novembre.

Il y avait bien longtemps que le bureau de « l'équipement » à la première direction de la guerre, n'osait plus s'ingénier à démontrer son utilité dans le but de grossir, encore le budget 600 fois millionnaire de l'armée de terre.

A bout de recherches, il a imaginé pour l'infanterie — quelle source de gaspillage ! un nouveau vêtement qu'on vient de mettre à l'essai *très discrètement* — mais en vain, puisque nous le savons — et qui n'est autre qu'une veste — tunique semblable à celle que portent les élèves de Saint-Cyr.

Or, le bureau-inventeur remportera probablement sa veste, car les officiers du régiment précité déclarent « qu'elle est trop courte ; que l'absence des poches la rend peu pratique ; qu'elle est même peu gracieuse, laissant voir le fond du pantalon souvent mal ajusté parce que trop grossièrement taillé. »

Au moment où la Commission du budget se voit dans l'obligation de rogner le chapitre des subsistances de la guerre qui laisse entrevoir un énorme « coulage » et où 200 millions seraient indispensables pour transformer l'artillerie, ne doit-on pas stigmatiser cette tentative folle de la direction de l'infanterie ?

Çà & Là

Les trucs cléricaux

Le *Bocage et la Plaine*, journal de Thouars, raconte que l'on a inauguré à Oiron (Deux Sèvres) un saint Antoine de Padoue qui va dégoter tous les saints connus jusqu'à ce jour. Le saint en question est percé de nombreux trous auxquels correspondent autant d'anneaux.

Dix francs dans un trou et tirez l'anneau : vous obtenez le gain d'un procès qui menaçait de vous coûter les yeux de la tête. Pour cent sous glissés dans un autre trou, c'est la guérison assurée d'une vache qui a la maladie.

Côté des grâces temporelles !

Pour les grâces spirituelles, le saint a dans le dos 365 trous distributeurs d'indulgences. Moyennant une rétribution — le saint n'opère pas sans se faire payer — tout pécheur pourra obtenir, sans confession, la rémission de ses fautes. N'est-ce pas séduisant ? Il n'y aura bientôt plus de cure sans saint Antoine à trous. L'invention est aussi originale que pratique, car les recettes sont fructueuses

Nous croyions qu'il existait dans le Code pénal un certain article 405 punissant de la prison et de l'amende le délit d'escroquerie, lequel consiste à se faire remettre des fonds « en employant des manœuvres » frauduleuses pour persuader l'*existence « d'un pouvoir ou d'un crédit imaginaire, « ou pour faire naître l'espérance ou la « crainte d'un succès, d'un accident ou de « tout autre événement chimérique* »

Si jamais cet article 405 a trouvé son application, c'est bien dans ce cas. Cependant les escrocs qui exploitent le « pouvoir imaginaire » de saint Antoine de Padoue et font naître dans la cervelle des imbéciles « l'espérance d'un succès chimérique », ne sont pas et ne seront pas poursuivis. Méline, au contraire, serait plutôt disposé à verser dans les 365 trous une partie des fonds secrets, afin d'obtenir, par l'intervention du saint, le salut de son ministère singulièrement compromis.

L'HISTOIRE
selon Sainte-Opportune

Je ne sais pas si tous les lecteurs du *Réveil* ont suivi le débat engagé entre le *Progrès* et nous, au sujet de l'attitude observée par les partis collectiviste et opportuniste dans les élections de ces derniers cinq ans ; mais ce débat a été fort instructif, car il a montré les opportunistes s'alliant avec les réactionnaires contre les socialistes, et les socialistes défendant la République que les opportunistes, par haine du Collectivisme, livraient à la réaction.

Confus des reproches qu'il s'est attiré après avoir ouvert ce débat, le *Progrès* a essayé de se défendre en rejetant sur le *Réveil* la responsabilité de son attitude.

Il nous a d'abord en quelque sorte défié d'établir que la *Croix*, ainsi que nous l'avions rapporté, l'avait accusé de lui avoir « volé » son candidat M. Roussel.

Nous le confessons, la *Croix* n'avait pas dit « volé » mais simplement *escamoté*. En politique, il n'y a pas grande différence entre ces deux termes; cependant, nous avons tenu à rectifier, textes à l'appui.

La *Croix* avait simplement dit au *Progrès* :

— « Vous avez *escamoté* notre candidat», et non pas:

— « Vous nous avez *volé* notre candidat ».

C'est Robert-Houdin au lieu de Cartouche qui, selon la *Croix*, avait opéré à Roubaix.

Mais ce fait n'en reste pas moins acquis que le *Progrès* s'est rejeté sur le candidat de la *Croix* pour faire échec au candidat du Parti ouvrier.

Et d'un...

⁂

Mécontent de la maladresse qui lui attirait pareille confusion, le *Progrès* a alors évoqué le souvenir des élections de Bordeaux, de l'élection de Lafargue, à Lille de l'élection de Defontaine et d'Alexandre, à Maubeuge.

Pour Bordeaux nous avons répondu que la coalition qui a donné l'Hôtel-de-Ville à l'opposition anti-Raynalliste (qui ne connaît Raynal, l'homme des Conventions !) avait bénéficié surtout aux coreligionnaires du *Progrès*, et notre confrère n'a pas insisté.

⁂

Au sujet de l'élection Lafargue, en 1891, nous n'avons eu que la peine de récrire l'histoire, présente encore au souvenir de tous, de cette campagne retentissante qui aboutit à l'élection d'un collectiviste avéré et, partant, à la confusion de la politique « constantinettiste » que le *Progrès* défendit alors contre l'opinion.

Sur ce point, le *Progrès* a mis en cause le *Réveil*.

A cette époque notre journal défendait une politique autre que celle que nous soutenons. Il était radical et, à Lafargue, le vengeur de Fourmies, il opposait M. Eugène Roche.

Mais, républicain avant tout, il se rallia au second tour de scrutin à la candidature Lafargue, M. Roche n'ayant obtenu que 2,372 voix, contre 5,005 à Lafargue.

Et M. Roche, dont le *Progrès* a fait depuis son candidat, se désista en faveur de Lafargue !

Vraiment le *Progrès* est bien mal venu à rappeler ces choses. On dirait qu'il cherche à se confondre lui-même.

S'il lui plaît d'insister, nous insisterons, mais nous l'engageons à moins se fier à sa mémoire et à un peu plus fouiller les collections de journaux d'il y a cinq ans, dont à son intention nous avons remué la poussière.

Et de deux...

⁂

Et l'élection du citoyen Alexandre au Conseil d'arrondissement de Maubeuge, a-t-elle été, ainsi que l'insinue le *Progrès* à bout d'arguments, le résultat d'une coalition clérico-socialiste ?

Le citoyen Alexandre ne partage pas toutes nos idées, mais il est un républicain ferme convaincu que, sans mauvaise foi, on ne saurait suspecter.

Alexandre avait pour concurrent un M. Neuillès, patronné par le *Progrès*. Ce Neuillès, bedeau de père en fils, a fini comme le laissaient prévoir les lois de l'atavisme : il a été élu conseiller municipal de Maubeuge sur une liste clérico-opportuniste.

Quant au citoyen Alexandre, il est resté le républicain socialiste que nous avons défendu contre le *Progrès*.

Et de trois...

⁂

Enfin, il nous reste à « liquider » l'affaire Defontaine, — car au sujet de l'élection du député de Maubeuge, le *Progrès* ne tarit pas en critiques, et en insinuations. Comme Lafargue, comme Alexandre, Defontaine ne serait, suivant lui, qu'un vulgaire clérical ou l'élu des cléricaux.

Aux attaques du *Progrès* contre De